

Séance du 13 octobre 2023

DCM N° 2023-70

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26
Date de la convocation		
06/10/2023		
Date d’Affichage		
16/10/2023		

L’an deux mil vingt-trois

Et le treize octobre

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s’est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

21 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, CROCE AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, MALAFRONTÉ Christine, FABRIZY Bernard, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, CAMUZAT Alexandre, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, NAPPO Michelle.

5 Membres absents excusés (procurations) :

M. SILVESTRI Dominique a donné procuration à M. PASQUALINI Maurice

MME BERTOLUCCI Marie-Christine a donné procuration à MME GIAMARCHI Marie-Dominique

M. GIAFFERI Michael a donné procuration à M. POZZO DI BORGO Louis

M. LECA Jean-Louis a donné procuration à M. BIAGGINI Jean

MME PORTA Marine a donné procuration à MME SIMONI PIACENTINI Céline

3 Absents : MALPELI Stéphane, FICO Aurélie, MARTEL Enzo

Madame SIMONI PIACENTINI Céline est nommée secrétaire

Objet de la délibération
Matériel de prévention
Sécurité routière
Plan de financement

VU l’article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, 1^{er} Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la lutte contre l’insécurité routière et pour diminuer les risques d’accidents de la route, la commune souhaite installer des panneaux lumineux sur sa voirie communale.

Le coût de cette opération s’élève à 3 517,60 € HT.

Monsieur Louis POZZO DI BORGO propose aux membres de l’assemblée délibérante d’adopter l’opération « Installation de matériel de prévention en matière de circulation routière, ainsi que le plan de financement ci-après :

	Taux	Participation
Collectivité de Corse	80%	2 814,08 €
Au titre des amendes de police		
Part communale	20%	703,52 €

OÙ l’exposé de Monsieur Louis POZZO DI BORGO et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité :

ADOpte

L’opération « Installation de matériel de prévention en matière de circulation routière », ainsi que le plan de financement ci-dessus exposé.

Autorise

Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

